

COMMUNE DE
38480 ROMAGNIEU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 17 juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère) s'est réuni en Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2026

Présents : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Bernard PIERRE, Céline REVOL, Marc RIBET, Carine TRILLAT, Carine VENTAJA

Vanessa PERRIN est arrivée à 19h30

Adrien SIMON est arrivé à 19h30

Secrétaire de séance : Steven BERNARDIN

7/ 2026-056D – devis réparation mur (accident de la croix) – (délibération)

Le 1^{er} adjoint fait part à l'assemblée de deux devis suite au sinistre survenu le 24 février 2026 au croisement de la route des Champagnes et de la route du Vorget à la croix du centre du village.

Le premier devis de l'entreprise Meunier-Curtinet concernant les travaux du mur du soutènement est d'un montant de 4 049,10 euros HT soit 4 858, 92 euros TTC et le deuxième de SFG pour un garde-corps en fer forgé d'un montant de 1 757,90 euros HT soit 2 109.48 TTC. Le montant global est de 6 968,40 TTC, dont une prise en charge par l'assurance d'un montant de 5 644,40 euros

Entendu l'exposé du premier adjoint, le Conseil, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** les travaux de réfections du mur suite au sinistre.

➤ **AUTORISE** Madame Le Maire à signer lesdites devis pour un montant total de **6 968,40 TTC**

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 17 juin 2026

Le secrétaire de séance
Steven BERNARDIN



Le Maire,
Céline REVOL

